



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 014	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

**PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRES AGRICOLES
INONDABLES CADASTREE WB 80**

VU la proposition de Mme et M. CAZENAVE de céder à la Commune une parcelle de terrain d'une superficie de 3 ha 62a 10a et cadastrée WB 80,

CONSIDERANT la réponse de l'agriculteur fermier qui indique ne pas être intéressé pour acquérir ce bien qui lui a été également proposé par le propriétaire,

CONSIDERANT que cette parcelle est située en bord de l'Adour et a proximité d'autres parcelles de propriétés communales pouvant permettre, à terme, de constituer une unité foncière,

CONSIDERANT que prenant en considération des tractations antérieures d'acquisition de parcelles similaires aux prix et conditions stipulées (0.26€/m² + frais d'acte à la charge de la collectivité),



CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de solliciter le Pôle d'Information Domaniale la valeur de la cession étant inférieure à 180 000 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'engager une procédure d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée WB 80,

FIXE la valeur totale du bien à 10 000 € net vendeur (0.2761 €/m²),

PROPOSE la cession du bien de gré à gré,

DECIDE que les actes de vente s'effectueront auprès de l'Office notarial « SCP Christophe DUPLANTIER Sophie LOUSTALOT & Alexandre MONTÈS – Résidence Le Consul2 place Hector Serres à 40100 DAX

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024014

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).